



Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées
euro-mediterranean federation against enforced disappearances
الفيدرالية الأورومتوسطية ضد الاختفاء القسري

RAPPORT NARRATIF

JANVIER 2022 - DÉCEMBRE 2022



SOMMAIRE

01 Contexte

Qu'est-ce que la FEMED ?

Les membres de la FEMED

02 Introduction

03 Activités réalisées

Recrutement et formation du personnel du Secrétariat et des outreach consultants

Renforcement des liens entre les associations membres entre elles ainsi qu'avec le Secrétariat de la FEMED

Organisation et participation à des évènements de sensibilisation,

Mise en place d'une nouvelle campagne de communication

Participation à des missions de plaidoyer

Rédaction et élaboration de la nouvelle édition de la revue Devoir de Vérité,

Préparation de la formation qui se tiendra à Bagdad du 2 au 5 juin

Suivis des activités passées

I. CONTEXTE

La FEMED a été créée à Beyrouth en 2007 dans le but de structurer et de mutualiser les luttes respectives des familles de disparus en vue d'obtenir justice et vérité sur les disparitions forcées de leurs proches. La FEMED considère que cette structuration et cette mutualisation est essentielle pour le combat des familles de disparu(e)s et peut contribuer à une paix durable dans les pays de la région. La FEMED fédère aujourd’hui vingt-six associations de familles de disparus issues de 12 pays du pourtour méditerranéen.

Depuis sa création la FEMED se porte en tribune pour ces familles meurtries et s’emploie à soutenir ses associations membres dans leurs démarches pour la recherche de la vérité et de la justice en les sortant de l’isolement dans lequel elles ont été plongées depuis la disparition de leur proche et en renforçant leurs capacités d’action et de mobilisation. Les actions de la FEMED s’inscrivent autour de différents piliers : la défense du devoir de mémoire, du droit à la vérité et dans la lutte contre l’impunité. La FEMED mène des actions de renforcement des capacités de ses associations membres, des actions d’échange d’expérience, de sensibilisation et de plaidoyer. En effet, la FEMED favorise la mise en réseau de ses associations membres, comme le relais de leurs revendications, au niveau régional et international.

Bien que la Communauté Internationale tente de renforcer l’arsenal juridique afin d’assurer la protection des défenseurs des droits de l’Homme, les espaces de libertés individuelles et collectives dans les pays de la région d’action de la FEMED se font de plus en plus rare et atteignent une pléthore quelquefois dévastatrice. Les actions répressives menées par les gouvernements de cette région touchent toute catégorie de défenseurs des droits de l’Homme, les journalistes, les avocats, les militants, les dirigeants d’organisations ainsi que de simples citoyens.

Le phénomène des disparitions forcées porte le symbole de cette répression. En effet, la pratique de la disparition forcée a connu une augmentation considérable durant les dernières années. L’instabilité politique, le dysfonctionnement des systèmes judiciaires et le climat permanent d’insécurité dans cette zone contribuent à l’accroissement de cette pratique.

De la Syrie en passant par l’Irak et la Libye, -sans pour autant être exhaustif, le constat dépasse l’entendement. Les disparitions forcées sont utilisées comme une arme de guerre par toutes les parties prenantes au conflit, afin de terroriser la population. De plus, face au silence assourdissant des autorités sur les causes et circonstances des disparitions, une économie parallèle s’est mise en place : les familles et amis des disparus se voient obligés de payer pour obtenir une partie de la vérité sur leurs proches.

En Algérie, les opérations menées par les services de sécurité dans les années 1990 ont généré plus de 8000 cas de disparition forcée. L'adoption de la ‘Charte pour la paix et la réconciliation nationale’ n'a fait que codifier l'impunité, instaurant une amnistie généralisée à toutes les forces de l'ordre. De plus, le paiement des compensations et réparations aux familles de disparus est conditionné par un jugement de décès, entravant ainsi le droit à la vérité, à la justice et à la réparation.

La situation se dégrade aussi en Égypte, où des centaines de personnes ont été victimes de disparitions forcées ces dernières années. Au sein des victimes égyptiennes, nous retrouvons principalement des étudiants et des opposants politiques et plus précisément, le président de l'association des familles de disparus qui a été arrêté à l'aéroport du Caire et qui est disparu depuis.

La lourde pression exercée par les autorités sur la société civile et sur les défenseurs des droits humains rend chaque jours plus difficile le contact avec les familles de disparus. La peur des représailles terrorise les associations locales des familles de disparus et relativise l'effectivité et l'efficacité du travail fourni.

D'autre part, la lutte des familles et collectifs de familles de disparus est menée sur de nombreux fronts. Tout en recherchant la personne disparue, elles doivent assurer la survie de leur famille, obliger l'Etat à enquêter et à traduire les auteurs de la disparition en justice, concéder des mesures de réparation au sens large et préserver la mémoire. Dès lors, les familles ne sont plus uniquement des victimes et proches de victimes de disparitions forcées, mais également de véritables militants. Les besoins dont elles font face sont donc à la fois des besoins de victimes et des besoins de militants.

En 2021, grâce à la collaboration financière de la NED, la FEMED a réalisé une étude intitulée « Besoin d'espoir et de réponses », portant sur les besoins des familles de familles de disparus de sept pays de la Méditerranée : Algérie, Egypte, Irak, Liban, Libye, Maroc et Syrie. Par cette étude, la FEMED avait pour vocation de mettre en lumière les lacunes existantes dans l'assistance aux victimes et familles de victimes, en termes juridiques, administratifs et psychosocial et de parfaire ainsi sa stratégie d'action pour chaque pays ciblé. Dès mars 2021, une équipe de chercheurs locaux a été recrutée et formée. Doté d'un questionnaire élaboré par nos soins, chaque assistant de recherche avait en charge d'enquêter sur le contexte politique du pays, du traitement des dossiers par les autorités locales. Il s'agissait également de rencontrer les familles de disparus et leurs représentants pour faire une évaluation de leurs besoins.

La constatation est sans appel : les familles dans tous les pays concernés partagent les mêmes revendications. Les familles hissent au rang de priorité : le droit à la vérité, le droit de savoir et le droit à la justice. Les familles veulent des réponses, savoir le sort de la personne disparue, savoir pourquoi, comment, où et qui a fait disparaître leurs proches. L'étude relève d'autres besoins tels que le renforcement des capacités, et

également des besoins d'ordre financier et psychosocial.

Des recommandations précises tirés des résultats identifiés ont été émises ; leur application est nécessaire pour le traitement adéquat du dossier des disparus pour chaque pays ciblé par l'étude. Les recommandations émises sont adressées à la FEMED, aux familles et aux associations locales de familles de disparus et à la communauté internationale ainsi qu'à la FEMED.

En se basant sur cette étude et sur les résultats qui en découlent, la FEMED a pu mettre en place un plan d'action financé par la subvention actuelle de la NED, prenant en compte effectivement les besoins spécifiques des familles et les difficultés rencontrées.

• QU'EST-CE QUE LA FEMED ?

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) est une fédération de 25 associations de familles de victimes et de groupes de protection des droits humains établis dans 11 pays du pourtour méditerranéen.

Crée en 2007 avec pour objectif d'unir les familles de victimes à travers la région euro méditerranéenne et de les sortir de l'isolement, la FEMED a depuis travaillé sans relâche pour mettre fin au phénomène de disparition forcée et pour apporter la Vérité et la Justice aux familles.

• LES MEMBRES DE LA FEMED

En Algérie

- Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA)
- SOS Disparus
- Djazaïrouna
- Somoud

Au Maroc

- Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM)
- Comité de coordination des familles de disparus au Maroc
- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)
- Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH)

En Libye

- Human Rights Solidarity

En Serbie

- Association des Familles de personnes kidnappées et de disparues du Kosovo et Metohija

En Bosnie-Herzégovine

- Mères de Srebrenica
- Femmes de Srebrenica
- Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja

A Chypre

- Truth Now
- Association of Martyrs' Families and War Veterans (KKTC)

En Turquie

- IHD (Human Rights Association)
- Mères pour la paix
- YAKAY-Der
- MEYA-Der

En Syrie

- Committee for the defense of democracy freedoms and humain rights in Syria (CDF)

En Irak

- Al Ata'a for Human Rights

Au Liban

- Centre Libanais des Droits Humains (CLDH)
- Comité des familles de personnes disparues ou kidnappées
- Soutien aux libanais en détention (SOLID)

Au Kosovo

- “Shpresimi / Hope” Suharek

II. INTRODUCTION

Au début de l'année, la FEMED a mené plusieurs activités, tant au niveau national, avec des événements mettant en avant le phénomène des disparitions forcées, qu'au niveau international, à travers des missions de plaidoyer et des formations. Des outils pour une communication plus efficace et des processus de collecte de fonds plus fluides ont été mis en place.

Le secrétariat de la FEMED a également participé à une formation en ligne organisée par une ONG française de défense des droits humains, la Plateforme des Droits de l'Homme (PDH), qui regroupe 29 ONG de défense des droits humains, dont la FEMED est membre. Le cours était consacré à la gestion de projet, et plus spécifiquement au suivi et à l'évaluation de projet.

Le secrétariat de la FEMED a défini un calendrier de diffusion pour les épisodes de podcast, choisi les pays sur lesquels les podcasts seront centrés, et identifié des thèmes correspondant à chaque contexte dans lequel la disparition forcée prend forme. Un épisode d'introduction, ainsi que celui sur l'Egypte, ont été écrits.

La FEMED a commencé tout le travail de préparation à la formation sur les mécanismes de justice transitionnelle et les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme, destinée aux jeunes générations de défenseur.euses des droits humains et aux jeunes membres de familles de personnes disparues qui aura lieu en avril 2024 à Paris. Pendant plusieurs semaines, les différentes associations membres de la FEMED ont sélectionné des candidats âgés de 25 à 30 ans au Liban, en Irak, en Algérie et au Maroc en respectant la parité hommes femmes.

Parallèlement, l'équipe de la FEMED a travaillé à l'identification d'intervenants correspondant aux thèmes qui seraient abordés lors de la formation. Ainsi, les experts de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie - Louis Joinet (IFJD) animeront cette formation, aux côtés du président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies et d'autres grandes figures du droit international des droits de l'Homme.

III. ACTIVITÉS RÉALISÉES

RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Recrutement du personnel

Renforcement du Secrétariat

Dès novembre 2021 la FEMED a entrepris, une campagne de recrutement, afin de renforcer son Secrétariat et offrir à l'association une continuité dans ses activités et missions. En effet, le financement alloué par la NED a permis à la FEMED de recruter deux nouvelles personnes : une coordinatrice du Secrétariat ainsi qu'un chargé de programme et de formation.

Les deux nouvelles recrues dûment choisies sont entrées en fonction au 3 janvier 2022.

Recrutement des outreach consultants

Aux vues du suivi de l'étude réalisée l'an dernier par la FEMED, une deuxième campagne de recrutement a été entreprise à partir du mois de mars.

Premièrement, un outreach consultant irakien a été embauché par la FEMED mi-avril, afin de faire le suivi de l'étude, rencontrer les familles de disparus et monter des dossiers pour Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires ainsi que pour le Comité contre les Disparitions Forcées. De plus, ce consultant nous permet de disposer d'un contact de qualité, sur place, afin de pouvoir organiser dans les meilleures conditions la formation qui se tiendra en Irak, du 3 au 5 Juin 2022.

Deuxièmement, une assistante de recherche a été recrutée, en Turquie, afin d'étendre l'étude à ce pays. En effet, l'étude couvrait 7 pays de la région d'action de la FEMED, mais l'objectif est de pouvoir étendre ladite étude aux 12 pays de la région d'action. Les différents documents et questionnaires utilisés par les assistants de recherche déployés sur le terrain l'an dernier lui ont été remis et ont été expliqués par Ewoud Plate, le coordinateur de recherche. La nouvelle recrue turque sera présente à la formation à Bagdad, portant sur la documentation de cas et

techniques d'entretien. Elle sera ainsi dûment formée et pourra elle-même monter des dossiers auprès des mécanismes de suivi onusiens.

Enfin, différents entretiens ont été effectués afin de trouver la personne adéquate pour le Liban. Le choix sera fait, la semaine prochaine.

Le recrutement de ces trois outreach consultant s'est fait en priorité, car ce sont les trois recrues qui participeront à la formation en Irak. Les autres outreach consultants provenant du Maghreb seront recrutés au retour de la première formation qui se tiendra en juin 2022.

Formation du personnel

Le personnel du Secrétariat de la FEMED a été tout d'abord formé, à partir de session en ligne, thématiques, portant sur des sujets de grande importance pour le travail de la FEMED.

Les 6 sessions thématiques ont porté sur :

- L'assistance et la dimension psychosociale des victimes et familles de victimes de disparitions forcée
- La protection internationale juridique contre les disparitions forcées
- La différence entre la dimension humanitaire et la dimension de protection des droits humains dans le cadre de la protection contre les disparitions forcées
- La poursuite pénale dans le cadre de la lutte contre les disparitions forcées
- La responsabilité étatique pour les crimes de disparitions forcées
- La justice transitionnelle

Par la suite, le personnel du Secrétariat de la FEMED a suivi une formation, d'une durée d'une semaine, sur les techniques de formation. Durant cette formation de formateurs, les participants ont appris :

- L'attitude d'un formateur
- La préparation en amont d'une formation
- La structure d'une formation
- L'analyse des besoins des participants à une formation
- La formulation des objectifs d'une formation
- Les aspects pratiques d'une formation

- La mise en place d'un programme de sessions
- Les méthodes de formation
- Le cycle d'apprentissage par l'expérience
- Les facteurs de réussite d'une formation
- La différence entre la facilitation, la capacitation et la formation
- Les méthodes de facilitation
- Le triangle du changement
- L'évaluation et le suivi d'une formation

Ont également été abordé des thèmes spécifiques, liés aux futurs projets de la FEMED. Ainsi, aux fins d'une duplication de la formation, les participants ont été formé aux :

- Les caractéristiques d'une écoute active
- La documentation des cas de violations aux droits de l'Homme, spécifiquement à la documentation de cas de disparitions forcées

Participation à des formations externes à la FEMED

Le personnel de la FEMED a également été formé, par des associations partenaires. Le Secrétariat a assisté à une formation sur la documentation de cas et le statut d'observateur, organisé par l'association NOVACT. Par ailleurs, le personnel a également été formé aux mécanismes de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, organisé par la Plateforme des droits de l'Homme, dans les locaux de l'association Ensemble contre la peine de mort.

ACTIVITES QUOTIDIENNES ET ADMINISTRATIVES DE LA FEMED

Activités administratives de la FEMED

Différentes activités administratives ont été conduites par le Secrétariat de la FEMED.

En dehors des tâches quotidiennes indispensables au bon fonctionnement d'une association (facturation, mails, bilans, rapports, comptes rendus,...), ont été créés divers documents administratifs afin de développer l'effectivité du travail de la FEMED.

A titre d'exemple, un annuaire détaillé de la FEMED a été créé, sous la forme d'une base

de données EXCEL, contenant les contacts, les fonctions ainsi que la provenance du contact. Chaque contact a dûment été vérifié avant d'être classé, dans sa catégorie spécifique (autorité publique, universitaire, ONG,...)

De plus, le serveur de partage de la FEMED a été réorganisé et efficacement classé, à partir d'une matrice pensée collégialement. Dès lors, la FEMED dispose d'un espace d'archive clair, où tous les documents sont classés logiquement et effectivement.

Célébration du Conseil d'administration de la FEMED

En février, la réunion annuelle du Conseil d'administration (CA) de la FEMED a été organisé, virtuellement. Les membres du CA, ont tout d'abord échangé sur la situation des disparitions forcées dans leurs pays d'origine. A la suite, les rapports financiers et narratifs ont été voté à l'unanimité. Enfin, une discussion portant sur la stratégie future de la FEMED a été engagée entre les membres.

VEILLE JURIDIQUE, POLITIQUE ET GEOPOLITIQUE

Durant la période, un système de veille juridique, politique et géopolitique a été mis en place au sein du Secrétariat de la FEMED.

Afin de faire de la FEMED une plateforme de connaissance et d'information sur les disparitions forcées dans les pays de son mandat, des fiches pays ont été créés. En effet, il est indispensable, afin de penser aux prochaines activités et missions de la FEMED, d'être à jour quotidiennement sur les actualités des pays de la région. La FEMED projette de publier ces différentes mises à jour sur son site internet, en ouvrant un nouvel onglet informatif, semblable à un observatoire de la lutte contre les disparitions forcées dans la région, comprenant des chiffres et informations clefs pour les 12 pays tombant sous le mandat de la FEMED.

RECHERCHE DE FINANCEMENT ET GESTION DE PROJET

Souhaitant intensifier ses activités dans la région, la FEMED continue de chercher des financements provenant d'autres bailleurs. Quelques dossiers ont été transmis au cours

de la période, même si aucun n'a pour l'instant aboutit.

ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE LA FEMED

Considérant l'importance du rôle de plateforme, d'interlocuteur de choix auprès des décideurs politiques nationaux et internationaux, d'observateur de la situation des disparitions forcées dans la région et de défenseurs des victimes, la FEMED a largement intensifié ses contacts avec ses différentes associations membres.

Les nouvelles recrues se sont présentées aux 26 associations membres afin que les représentants puissent prendre connaissance du remaniement du Secrétariat. Des réunions virtuelles ont été organisées et de nombreux rapports narratifs ont été transmis à la FEMED, afin d'avoir une vue d'ensemble sur les activités exercées par les associations membres sur le terrain. Un lien actif a été rétablis avec la majorité des associations membres de la FEMED.

La FEMED souhaite intensifier largement les activités contribuant au renforcement des liens avec ses associations membres, au cours de l'année à venir. A titre d'exemple, la FEMED prévoit cette année de célébrer son Assemblée Générale, au Maroc. En effet, les représentants de la FEMED ne se sont pas réunis -tous ensemble- physiquement depuis près de 10 ans alors que l'essence même de l'existence de la FEMED est conditionnée par l'échange d'informations et le développement d'une expertise commune de ses membres.

La FEMED considère que ces activités de renforcement revêtent d'une importance singulière, tant en termes de prise de décisions, comme d'échange d'expérience et de savoir. La FEMED souhaite pouvoir offrir un canal d'échange et de communication qualitatif entre chacune de ses associations membres, afin que ses représentants puissent trouver un soutien mutuel qu'il soit opérationnel ou seulement moral et les sortir de ce sentiment d'isolement qu'ils peuvent ressentir dans leurs combats, dans leurs pays d'origines. La FEMED se doit de continuer à jouer son rôle de plateforme, d'interlocuteur de choix auprès des décideurs politiques nationaux et internationaux, d'observateur de la situation des disparitions forcées dans la région et de défenseurs des victimes. Ainsi, la FEMED fera tout ce qui dans ses capacités pour se rapprocher de cet objectif principal et redynamiser son réseau.

Par ailleurs, la FEMED a noué de nouveaux liens avec de nouvelles associations souhaitant faire partie de ses associations membres.

ACTIVITES DE SENSIBILISATION

Organisation d'un séminaire à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des femmes du 8 mars

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des femmes, la FEMED a organisé un webinaire, intitulé : La femme, miroir de la lutte contre les disparitions forcées, le 12 mars 2022. Des femmes, familles de disparu.es de Syrie, du Liban, du Maroc, d'Algérie, de Libye, d'Irak ont interpellé l'opinion public, sur le rôle de la femme dans le combat pour la Vérité et la Justice. Le débat, organisé sur la plateforme Horrapress.eu a permis une discussion active sur les défis auxquels les femmes sont aujourd'hui confrontées dans la lutte contre les disparitions forcées et dans les processus de justice transitionnelle.

Les femmes invitées à participer à la discussion ont offert un témoignage poignant sur leurs combats et les difficultés rencontrées dans leurs quêtes de Vérité et de Justice.

Participation à des évènements de sensibilisation externes à la FEMED

Les membres du Secrétariat de la FEMED ont assisté à divers évènements externes au sein de la période. La FEMED a participé, les 11 et 12 février, à une rencontre, réunissant les associations, syndicats, ONG, travaillant sur la situation des droits humains en Algérie, organisé par Euromed Droit. Par ailleurs, les membres du Secrétariat se sont rendus à une projection-débat à l'Université Paris I Sorbonne, portant sur les disparitions forcées en Espagne, ainsi qu'à une exposition sur la mémoire. Enfin, la FEMED s'est rendu à une projection-débat sur les disparitions forcées en Colombie, à la mairie de Paris.

Enfin, la FEMED s'est rendu à une consultation sur les Balkans auprès de l'Agence Française de Développement, afin d'exposer la situation des disparitions forcées, de la justice transitionnelle et du devoir de Vérité, dans les pays tombant sous le mandat de la FEMED, dans les pays Balkans.

ACTIVITES DE COMMUNICATIONS VISUELLE ET D'INFLUENCE

Activités de communication visuelle

Une campagne de communication a été entreprise au sein du Secrétariat de la FEMED. En ce sens, le stagiaire de la FEMED a été formé, en ligne, à l'utilisation des logiciels canva et Indesign. A la suite, le logiciel Indesign a été acheté avec le budget du Secrétariat.

De nombreux visuels ont été créés et élaboré, à partir d'une charte graphique pensée au préalable. Un compte Instagram a été ouvert (@FEMEDONLINE) et la FEMED tente de diffuser du contenu informatif, une fois par semaine environ, sur tous ses réseaux.

A ce titre, un compte sur logiciel trello a également été ouvert, afin de penser une stratégie logique et chronologique de diffusion. La FEMED prévoit de publier des visuels, déjà produits, sur certains articles de la Convention, sur les fonctions du Groupe de Travail et du Comité, sur le droit à la Vérité, à la Justice et à la mémoire. Enfin, la FEMED projette d'utiliser les contenus issus de la veille juridique, politique et géopolitique, pour informer ses réseaux sur la situation des disparitions forcées dans ses pays d'action.

Par ailleurs, à la suite d'un piratage du site internet, certaines données avait été supprimées du site internet. Ainsi, les données ayant été supprimées ont été identifiées aux fins de leurs republication sur le site internet. Le site est en cours de mise à jour actuellement.

Enfin, un partenariat avec le média en ligne Babelmed a été conclu. Dès lors à chaque publication d'une nouvelle revue Devoir de Vérité, un article résumé sera publié sur ledit site internet. De plus, la possibilité d'écrire un article sur un thème de son choix, portant sur la justice transitionnelle dans la région, sera proposé à chaque stagiaire de la FEMED.

Activités de communication d'influence de la FEMED

Dans le cadre de sa mission, la FEMED a conduit diverses activités de plaidoyer.

La FEMED a participé à la session de février du Groupe de Travail sur les disparitions forcées et involontaires. A ce titre 30 minutes ont été accordé à la FEMED pour consultation. Ainsi, la FEMED a présenté la situation dans différents pays d'action de sa région soit : en Algérie, au Maroc et en Turquie, grâce à la participation conjointe de certaines de ses associations membres.

Premièrement, Ewoud, le coordinateur de recherche de l'étude a présenté le travail effectué dans les 7 pays cibles par la FEMED. Une demande de visite en Algérie a été demandé par le Collectif des familles de disparu.es en Algérie. L'association des parents et amis de disparus au Maroc a exposé la situation des disparitions forcées dans son pays d'origine et les lacunes juridiques et judiciaires dans la recherche de la Vérité. Quant à la situation de la Turquie, le représentant de l'association membre locale de la FEMED a déploré largement la large répression dont sont victimes les associations de victimes. Il a annoncé par ailleurs qu'il avait recueilli près de 1000 cas à destination du Groupe de Travail.

Le groupe de travail s'est engagé auprès de la FEMED à envoyer la liste complète des dossiers traités dans la région.

La FEMED a également rédigé un rapport alternatif pour l'examen périodique universel du Maroc qui se tiendra en novembre 2022.

Des appels urgent ont également été rédigés et envoyés aux différents mécanismes de suivis compétents des Nations Unies.

Enfin, un dossier a été constitué afin de demander le statut d'observateur ECOSOC, auprès des Nations Unies. Il sera présenté en juillet.

Elaboration et rédaction de la revue devoir de vérité

La revue semestrielle de la FEMED intitulée « Devoir de Vérité » a été élaborée, rédigée et mise en page par les membres du Secrétariat de la FEMED. Cette nouvelle édition portera sur l'anthropologie médico-légale au service de la Justice Transitionnelle. En effet la FEMED a décidé de profiter des acquis de la Conférence afin de les diffuser à travers sa revue.

PREPARATION D'ACTIVITES A VENIR

Préparation de la première formation portant sur la documentation de cas qui se tiendra à Bagdad, du 2 au 5 juin 2022

Le Secrétariat de la FEMED est actuellement en train de préparer activement la formation portant sur la documentation de cas et les techniques d'entretien qui se tiendra à Bagdad, du 3 au 5 Juin 2022. Les participants ont été identifiés par notre outreach consultant et les billets et hôtels sont en cours de réservation.

Préparation du 30 août

Le Secrétariat de la FEMED, aux côtés du Collectif des Associations en Lutte contre la disparition forcée est en train, dès aujourd’hui, de préparer la célébration du 30 août, soit la Journée Internationale contre les Disparitions Forcées. Il est prévu de projeter un film qui sera suivis d’un débat, à l’Hôtel de Ville, mairie de Paris. Comme tous les ans, un rassemblement à la place de la République sera également organisé, avec diverses activités.

A ce titre, un kit de mobilisation est en cours d’élaboration. Il sera envoyé à toutes les associations membres de la FEMED, ainsi que toutes associations parties prenantes à la lutte contre les disparitions forcées.

SUIVI DES ACTIVITES

La FEMED a également dûment fait le suivi des activités des années passées. A titre d'exemple, un suivi a été effectué quant aux acquis de la Conférence Internationale d'octobre. En effet, la FEMED est en contact avec les participants et experts de la Conférence.

De plus, les recommandations émises dans l'étude sont constamment prises en compte par la FEMED, dans sa stratégie d'actions. En effet, la FEMED tente de faire suite effectivement aux nouvelles connaissances obtenues grâce à ce travail de recherche de terrain.

Enfin, l'étude a été mise en page et elle est actuellement en cours de révision (dernière

révision), en vue d'une impression et d'une diffusion imminente.